

Questionnaire de consultation

Nom de l'organisation : Travaux Publics Sans Frontières ; TPSF

Secteur représenté : Organisation de la Société Civile

Question n°1 - Quel rôle doit jouer, selon vous, la politique d'aide au développement de la France dans le contexte international actuel ? Au service de quelles priorités doit-elle selon vous se placer ? Les termes utilisés pour décrire cette politique publique (« aide », « développement ») doivent-ils selon vous évoluer ou être précisés à la lumière des enjeux actuels ?

Tout d'abord, il nous faut préciser les concepts « d'aide » au « développement » : L'aide au développement, pour qu'elle soit pleinement pertinente, devrait se concevoir en intégrant la pensée de Joseph Ki Zerbo, grand penseur et historien africain : « On ne développe pas, on se développe ».

- « l'aide », ne peut plus être conçue comme un « don », en particulier d'argent, mais se concevoir dans la construction d'un partenariat qui rend les acteurs (nord-sud en particulier) co-responsables d'un projet de développement élaboré et décidé en commun. Il s'agit de modifier en profondeur les causes du non développement et non de les gommer momentanément par des artifices ponctuels non durables le plus souvent néfastes sur le long terme.

- Le « développement » ne peut être conçu, à l'heure actuelle, qu'endogène, inclusif et éco-responsable. Cela suppose plusieurs conditions :

- que les projets soient co-construits entre acteurs du sud et du nord sur la base d'un partenariat égalitaire entre tous les protagonistes du projet ;
- que les projets répondent de manière précise aux besoins des populations locales qui doivent être concertées, concernées et actrices du projet ;
- que les actions menées soient en cohérence complète avec le programme établi, donc évaluables et évaluées par les populations elles-mêmes ;
- qu'il faut donc privilégier les accords de coopération locaux et mobilisant les acteurs de terrain locaux ;
- que les projets soient mis en œuvre en respectant les principes des ODD.

Dans ce cadre, pour la France, les axes principaux de l'aide au développement peuvent être répartis en plusieurs catégories et dépendent fondamentalement des conditions locales des pays et des populations précises pour lesquelles ils se mettent en place.

Ces grands axes pourraient être, sans être exhaustif :

- La lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales.
- L'amélioration des conditions d'accès à la santé :
 - prévention des maladies par l'amélioration des conditions de vie : accès à l'eau potable, agriculture vivrière, assainissement ... ;
 - curatif par le soutien à la médecine et aux soins de proximité.
- La jeunesse et son avenir étant une des grandes préoccupations l'aide au développement doit inclure des volets permettant :
 - le soutien à l'éducation de base générale dès la petite enfance jusqu'à l'âge adulte,
 - la promotion et le développement de la formation professionnelle pratique en alternance permettant de créer de nombreux emplois dans le domaine des TPE et des PME et d'aider à prévenir, de ce fait, les tentations à l'immigration.
- Le soutien au développement des droits fondamentaux de l'homme et la promotion forte de l'égalité homme-femme.
- L'ancrage dans la transition écologique et les principes des ODD, en privilégiant les solutions innovantes peu onéreuses, mais respectueuses de l'environnement et les traditions locales vertueuses.

Question n°2 - Comment renforcer la cohérence entre la politique de développement et de solidarité internationale de la France et les politiques publiques mises en œuvre sur le territoire national, dans le cadre de la réalisation des Objectifs de développement durable ?

En premier lieu, le développement durable doit être respectueux du partenaire, de sa façon de vivre et de vouloir évoluer. Il nécessite, de la part du partenaire bénéficiaire, la maîtrise complète du processus sensé lui apporter un mieux-être. Cela suppose qu'il est toujours indispensable d'associer les transferts de compétences aux processus que l'on veut mettre en place. Il faut donc mettre au cœur de l'aide, les formations indispensables à ce transfert de compétences.

Par ailleurs, s'il n'est pas concevable aujourd'hui de ne pas respecter le principe de l'ancrage dans les ODD, la réalité d'un pays développé et celle d'un pays prioritaire ne sont pas les mêmes et donc les priorités ne peuvent pas être placées sur un même plan.

Les solutions à mettre en place dans tous les domaines du développement doivent être adaptées au pays dans lequel elles se mettent en place, voire même, selon la localisation plus précise du projet. L'innovation et la recherche de solutions doivent être adaptées aux conditions locales et aux possibilités financières locales, sans renier, bien entendu, les principes des ODD. Les processus proposés doivent être

adaptés aux conditions locales en s'appuyant, si possible, sur les savoir faire et les compétences des acteurs locaux au départ de l'action. Des transferts de compétences doivent faire partie intégrante du projet afin de dégager des emplois sur l'avenir et de pérenniser les résultats obtenus. Des partenariats de compétences devront être noués sur ce plan entre partenaires du nord et du sud afin de construire des produits ou des projets adaptés aux conditions locales et pertinents.

Question n°3 - Estimez-vous que la cohérence et/ou complémentarité entre les volets bilatéral, européen et multilatéral de la politique française de développement et de solidarité internationale est suffisante, et comment le cas échéant la renforcer dans le cadre de la nouvelle loi d'orientation et de programmation ?

L'absence d'objectifs ambitieux de long terme ne permet pas la cohérence et/ou la complémentarité. Il s'en suit une multitude de programmes et d'acteurs qui ne cherchent pas à atteindre ces objectifs mais qui agissent de façon décousue, dans leur propre logique et sans rechercher la cohésion des forces mobilisables.

Aujourd'hui, la multiplicité des programmes et des financements possibles ne laisse donc que peu de place à une politique cohérente dans le cadre du développement solidaire entre les programmes européens et les programmes français. Par ailleurs, la lisibilité de la stratégie de l'Europe ou de la France est noyée dans la multiplicité des acteurs, des actions et des porteurs de projets.

Il serait souhaitable que des axes stratégiques, de contenus et de méthodes, partagés par l'Europe et la France, entre autres, puissent se structurer afin de permettre aux multiples acteurs de terrains de s'inscrire dans une vision stratégique commune.

Question n° 4 - Quel rôle spécifique doivent ou peuvent selon vous jouer les collectivités territoriales ? Quelles complémentarités se dégagent par rapport à la politique d'aide au développement menée par l'Etat et ses opérateurs d'une part, par les organisations de la société civile d'autre part ?

Les collectivités territoriales sont les seules, avec les organisations de la société civile à pouvoir exprimer et témoigner, dans une relation nord-sud, d'une solidarité rapportée à l'humain. C'est au niveau d'une solidarité visible sur le terrain, que la lutte contre l'immigration pourra être enrayée. La dimension culturelle des échanges devrait toujours s'inscrire dans une coopération cohérente.

Les collectivités locales françaises, qui viennent de subir des baisses conséquentes de moyens sont d'abord confrontées à leurs propres problématiques de développement et au-delà des traditionnels jumelages, trop peu sont concernées par

les questions de coopération décentralisées. Les collectivités françaises pourraient cependant être une ressource essentielle en termes de partenariats de compétences dans tous les domaines de la gestion publique des territoires et des infrastructures publiques. Celles-ci pourraient partager leurs savoir-faire, plus que leurs moyens financiers, qui ne sont pas extensibles. Les collectivités locales des pays prioritaires ont d'énormes besoins en termes de formation à la gestion publique de leurs collectivités et de leurs territoires. La complémentarité avec l'état et ses opérateurs pourrait s'appuyer sur ces compétences très développées dans les collectivités locales françaises et des partenariats de compétences valorisés pourraient ainsi se mettre en place au grand bénéfice des deux parties notamment de leurs personnels dans ce cadre précis de ces transferts de compétences.

Pour les OSC, les questions ne se posent pas de la même façon car :

- ce sont des organismes indépendants de la sphère politique,
- ce sont des structures, pour le plus grand nombre, qui sont gérées par des bénévoles,
- ce sont des organisations qui sont ancrées dans la vie sociétale de leur pays voire de leur territoire de référence,
- elles sont souvent composées de militants de la cause humaine et sociale au-delà de leurs différences légitimes.

Pour la plupart, aujourd'hui, sauf en ce qui concerne les grandes institutions humanitaires très connues, elles souffrent de ne pas être reconnues comme des partenaires à part entière de l'aide au développement mais uniquement comme des prestataires de service qu'elles ne sont pas et ne veulent pas être.

La plupart connaissent très bien le terrain et sont ancrées dans leurs territoires de projet : elles connaissent les besoins, les acteurs locaux et aussi les solutions à apporter. Pourtant, le plus souvent, elles ne sont ni reconnues, ni soutenues suffisamment, et parfois même peu prises au sérieux par les grandes institutions et leurs règles aberrantes d'appels d'offre ou de critères de sélection.

Les OSC, doivent faire l'objet d'une politique partenariale durable qui nécessite une reconnaissance des institutions en fonction de leurs objets, de leurs ancrages territoriaux, de leurs projets et de leurs partenaires locaux.

Il faudrait considérer les OSC comme les véritables opérateurs de la politique de l'aide au développement dans le cadre d'un programme de développement co-construit par tous les partenaires du projet sur un territoire défini. Notamment, il faut privilégier les coopérations qui s'ancrent sur des partenariats nord-sud car elles sont véritablement, par principe, en accord avec les besoins des populations.

Question n° 5 - Quelle place à côté des autres instruments de l'aide pour l'expertise et comment développer les synergies au sein de « l'équipe France » ?

La question de l'expertise est fondamentale, mais comme le financement ou l'action proprement dite, elle ne doit pas se contenter de « délivrer son savoir » mais en même temps qu'elle travaille elle doit produire un transfert de compétence vers nos interlocuteurs. Expertise délivrée : non, mais expertise partagée, comprise et assimilée : oui ! Ce qui suppose que nos « experts » soient également des formateurs pour permettre l'assimilation des compétences par nos interlocuteurs.

Par ailleurs, l'aide par l'expertise est essentielle dans une politique cohérente mais implique nécessairement la prise en compte et la confrontation avec l'expertise qui remonte du terrain.

« L'équipe France » se doit d'être « Une », c'est à dire une organisation unique, transparente, transversale et compétente dans tous les domaines de l'aide au développement. Mais cela ne suffit pas car elle se doit d'être complètement ouverte « au monde » dans lequel elle travaille. Pour cela, il ne faut pas seulement créer des synergies entre les différents « opérateurs » mais créer des équipes transversales qui travaillent sur tous les thèmes de l'aide au développement de manière ouverte et complète sans tabous ni prééminence d'un secteur de compétence sur les autres.

Question n°6 - Quels instruments et modes de faire (prêts, dons, mixage, garanties, prises de participation, expertise, assistance technique, autre) privilégier au sein de la politique d'aide publique au développement française ? Quelle évolution voyez-vous pour les financements innovants du développement ?

Un projet réussi est un projet qui s'est construit dans le temps progressivement en utilisant tous les instruments à sa disposition : expertise, assistance technique, transfert de compétence, savoir-faire local, dons, prêts

Rien n'est à privilégier car chaque projet est unique et développe progressivement son propre modèle.

Mais, in fine du projet, ce qu'il faut obtenir c'est l'autonomisation des acteurs, c'est à dire l'appropriation par les tous les acteurs locaux du projet, des compétences, des savoir-faire, de la gestion administrative et financière du projet et ce, afin que l'intervention d'aide au développement ne soit plus utile. La mise en synergie les forces exogènes et endogènes qui peuvent contribuer à la réussite d'un projet devrait être un critère majeur pour les bailleurs.

Cela peut supposer des dons au départ de l'activité, des prêts ensuite, mais la pérennisation et l'autonomie doivent être la cible à atteindre. Cela suppose au départ qu'elle soit atteignable. Ce qui suppose que dès le début de la mise en route du projet les acteurs locaux soient engagés, y compris financièrement d'une manière ou d'une autre sinon on retombera dans l'assistanat et donc dans l'échec programmé.

L'engagement doit être financier, ce doit être également un engagement dans la formation mais aussi un engagement dans l'action donc dans le faire formateur des acteurs du projet.

L'innovation, c'est dans le co-financement dès le départ du projet jusqu'à sa prise en main dans sa totalité par les acteurs locaux, c'est dans l'expertise acquise progressivement, c'est dans le faire progressivement assimilé, c'est dans l'engagement complet et inclusif des acteurs du projet soutenus et aidés par les porteurs du projet jusqu'à son terme.

Pas de réponse pour les questions 7 et 8 faute d'informations suffisantes.

2 – Priorités thématiques et géographiques

Question n° 9 - Sur la base de quels critères l'Etat devrait-il prioriser ses thématiques d'intervention, et quelle hiérarchie établir entre les différentes thématiques choisies ?

1- Le critère Humain se doit d'être le premier critère : permettre la vie dans des conditions décentes et la préserver sont les premières des priorités. Alors cela permet de décliner quelques critères supplémentaires fondamentaux permettant à la vie d'exister :

- accès à l'eau potable,
- accès à la sécurité alimentaire,
- accès à la santé,
- accès à un toit,
- droit à la sécurité,
- !

2- Le critère de la pauvreté pourrait être le deuxième critère décliné selon les différents niveaux définis par les instances internationales avec des sous-critères

- accès à l'éducation,
- accès au travail,
- accès à l'énergie électrique,
- !

3- le critère des inégalités pourrait être le troisième critère qui pourrait s'ouvrir à des sous-critères tels que :

- les inégalités sociales,
- la discrimination homme-femme,
- l'accès à la culture et au sport,
- l'accès aux moyens de communication et à l'information,
- !

4- le quatrième critère pourrait être celui de l'accès aux ODD !

Néanmoins, l'on ne peut oublier Nelson MANDELA lorsqu'il écrit, en s'inscrivant dans une stratégie de long terme, « ***L'éducation est l'arme la plus puissante qu'on puisse utiliser pour changer le monde.*** »

Question n° 10 - Les objectifs de concentration de l'aide fixés par la France, notamment vers la zone Afrique-Méditerranée et plus particulièrement vers une liste de pays prioritaires (19 actuellement, tous des PMA), vous semblent-ils justifiés ? Le cas échéant, comment mieux assurer leur mise en œuvre ?

S'il est utile et nécessaire de fixer une liste de pays prioritaires pour la France, il ne faut pas oublier que d'autres pays sont très proches de la même zone de pauvreté et de besoins, notamment les pays subsahariens francophones qui pourraient faire partie d'une liste secondaire et qui ne seraient pas bannis par les aides au développement de la France en particulier en ce qui concerne leurs zones rurales pauvres.

Pas de réponse pour les questions 11 et 12 faute d'informations suffisantes !

Question n° 13 - Quels acteurs vous semblent encore insuffisamment associés à la politique française de partenariats et de solidarité internationale ? Comment mieux les mobiliser ? Comment concevez-vous le rôle croissant des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de l'APD française, prévu dans les conclusions du CICID ?

La cohésion des forces est une exigence forte car elle est garante de la réussite des projets. Trop peu d'acteurs n'envisagent d'agir en synergie avec d'autres. Il y a donc une exigence à développer les actions incluant plusieurs acteurs, notamment, des collectivités locales, des OSC, des entreprises, ainsi que des bailleurs institutionnels exigeants.

Le secteur privé :

Au-delà des quelques fondations, souvent très modestes et peu investies, qui existent dans la sphère des acteurs du financement par les entreprises privées, les financements privés restent très faibles voire insignifiants en rapport des

financements publics. Il existe donc un enjeu très important dans la mobilisation de la sphère privée et pourtant des incitations fiscales existent mais elles sont peu connues et presque jamais véritablement utilisées. Il existe une sorte de tabou qui fonde que seule la sphère publique est censée s'occuper de solidarité internationale. Pourtant, les chefs d'entreprises, grandes ou petites, dans leur grande majorité, ne sont pas dénués du sens de l'indignation que procure cette grave inégalité humaine. Il faut démonter cette idée, ancrée profondément dans les mentalités qui fait que seule la sphère publique est habilitée à œuvrer dans ce domaine de la solidarité internationale. L'incitation fiscale ne suffit pas à faire bouger les mentalités dans ce domaine, il faut faire un appel à la responsabilisation des acteurs économiques, ils ne peuvent demeurer insensibles à ces questions notamment lorsqu'ils travaillent dans ces pays prioritaires. L'engagement dans un projet d'aide au développement, en partenariat avec des OSC de leur choix, de chaque entreprise travaillant à l'export, ou sur le territoire même, de ces pays prioritaires devrait être au moins une obligation morale. Pour les mobiliser, il faudrait les informer des projets en cours sur le pays et les inciter à s'engager dans une voie de partenariat avec les acteurs d'un projet de leur choix.

Les collectivités locales :

Aujourd'hui, les collectivités locales françaises sont soumises à des restrictions budgétaires qui les brident sur le plan de leurs actions envers leurs propres citoyens et leur engagement dans l'aide au développement n'est pas un vecteur porteur pour les élus. Le plus souvent l'aide au développement est portée par des élus volontaires sur ce sujet et procède plus de l'acte militant que de l'action concertée de la collectivité.

Seule une forte incitation financière pourrait permettre un nouvel élan dans ce domaine qui est trop centré encore sur le folklore plutôt que sur l'aide au développement.

Les Régions me paraissent aujourd'hui les seules structures porteuses possibles d'un engagement fort et cohérent dans ce domaine de l'aide au développement à une échelle importante, notamment de par leurs compétences. Pour les autres structures, il faudrait axer leur positionnement sur le soutien aux projets par des partenariats de compétence avec des incitations financières pertinentes de la part de l'état : déplacements des personnels, congés de solidarité valorisés, participation à des projets, soutien d'OSC et projets partagés.

Les OSC :

La question se pose dans la classification des OSC : aujourd'hui elles sont catégorisées le plus souvent en fonction de leur puissance budgétaire (AFD ; Europe ; et autres bailleurs) et très peu en fonction du projet dont elles sont porteuses avec une impossibilité de faire financer un « beau » projet si on ne possède pas un budget de fonctionnement très conséquent. C'est donc pour les OSC la course à l'armement dans ce domaine avec l'utilisation de méthodes parfois peu citoyennes (campagnes de financements dans les rues par des sociétés de recrutement par exemple).

Les appels à propositions thématiques peuvent être une bonne solution, à condition que l'on accepte de revoir les critères de sélection des OSC et que le critère financier ne soit pas le seul critère vraiment discriminant.

Le principe de l'action bilatérale entre partenaires nord-sud se doit d'être privilégié car c'est certainement une des meilleures garanties de la pertinence du projet. Mais ce n'est pas suffisant, la pérennisation du système mis en place doit être garantie par un engagement des partenaires locaux. Cet engagement se doit d'exister en terme de formations, de financements et d'organisation pérenne dans le temps afin que le projet permette un véritable développement inclusif : une OSC ne développe pas, elle permet le développement et pour les acteurs locaux eux : ils se développent.

Les projets multi-acteurs sont également à promouvoir afin de coordonner les compétences de tous les acteurs des projets mis en œuvre.

Question n° 14 - Comment promouvoir un consensus accru parmi les citoyens français sur les objectifs de la politique française de développement et de solidarité internationale ? Quel rôle pensez-vous pouvoir jouer pour participer à l'émergence de ce consensus ?

Les inégalités, qu'elles s'expriment à l'échelle d'un groupe, d'une collectivité, d'un pays ou d'un continent sont sources de désordres et engendrent des conflits. Il serait pourtant facile de montrer la nécessité pour nous même de voir les populations des pays pauvres sortir du cercle vicieux de la pauvreté et de bénéficier de conditions de vie plus conformes à ce que l'être humain peut attendre. Les migrations s'en verraient considérablement réduites. Sinon, elles ne feront que croître et nous poser des problèmes difficilement solubles. La politique française de développement et de solidarité internationale doit donc essentiellement se fonder sur ce constat.

Le consensus paraît un défi difficile à obtenir, notamment sur ce sujet qui est contrebattu par l'idée souvent entendue qu'il vaut mieux s'occuper de notre propre pauvreté plutôt que d'œuvrer à l'extérieur de la France. Pourtant les français dans leur ensemble sont plutôt sensibles à cette « noble cause » mais à condition que cela ne les pénalise pas.

Ceci étant dit, les bénévoles dans les OSC caritatives et internationales sont encore nombreux à œuvrer avec passion et ferveur pour défendre la cause de l'aide au développement et leur action est plutôt bien ressentie globalement par les français. Néanmoins leurs moyens, sauf pour les grandes institutions à reconnaissance nationale et internationale, sont modestes voire insignifiants.

C'est par la mise en valeur et la reconnaissance de leur action que peut passer l'existence d'un consensus sur ce sujet.

Notre rôle dans la naissance de ce consensus peut être dans celui de l'implication collective la plus large possible dans la mise en place et la réalisation des projets d'aide au développement : multiplier les acteurs bénévoles ou impliqués,

notamment chez les jeunes, individuellement et/ou collectivement, dans la réussite d'un projet est la seule façon de créer une adhésion qui peut être valorisée positivement ensuite.

Pas de réponse pour les questions 15 et 16 faute d'informations (15) et de connaissances (16).